

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal seront liés dynamiquement à une liste des ordres du jour.

Le Conseil administratif arrêtera, lors de sa séance du 13 juin prochain, le plan détaillé du rapport étant précisé que les traditionnelles contributions des intervenants extérieurs tels que les corps constitués, les EVE, le CAS, le CRL, les TSHM,... ont d'ores et déjà été sollicitées.

Nonobstant ces quelques changements de forme et de contenu, le rapport d'activité sera remis, comme à l'accoutumée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue au cours du mois de septembre.

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek explique qu'en principe, la commission Affaires sociales aurait dû fournir un rapport sur le traitement de la motion « Du logement pour nos enfants et leurs parents » parce qu'elle date du mois d'octobre 2012. Cependant, la commission avait déjà prévu une rencontre avec les pensionnaires du foyer « Au Cœur des Grottes », le 23 avril dernier, ce qui n'a pas permis de consacrer l'entier de la séance àachever ce point traité déjà au cours de deux séances précédentes. Pour rappel, il a été décidé que la commune de Chêne-Bougeries se doterait de critères transparents pour l'attribution des quelques 160 logements que la commune possède actuellement. Le principal critère est le lien avec la commune. Pour l'instant, la commission ne s'est pas mise d'accord sur la pondération des divers critères retenus et elle doit encore vérifier certains éléments. C'est l'occasion de remercier le service social de la commune d'avoir effectué une étude de cas afin de se rendre compte de la pratique en la matière. C'est donc bien la définition de critères définitifs qui soient transparents pour les communiers qui a donc nécessité plus de temps que prévu.

M. Messerli ajoute que l'étude de cas a démontré la complexité du choix des critères. La commission avait de grandes idées au départ, mais quand elle les a confrontées à des études de cas, elle s'est rendue compte que c'était loin d'être si simple et qu'il fallait encore un peu de temps pour arriver au bout de son travail.

M. Ulmann a eu une discussion le mois dernier avec un de ses cousins qui habite à Singapour et il lui a demandé comment il a trouvé un appartement. Ce n'est certes pas le système qu'il faut appliquer ici mais il est intéressant. Son cousin lui a dit qu'il suffisait de se rendre sur le site Internet où l'État singapourien met les appartements à disposition et faire des enchères : celui qui paie le plus, le prend. M. Ulmann n'est pas en train de faire l'apologie d'un tel système. C'est simplement pour dire qu'on essaie d'établir des critères et effectivement, celui qui paie le plus est le plus simple des critères à appliquer. Ce n'est à priori pas très moral, mais un critère défini sur une autre base n'est pas forcément juste non plus en fin de compte.

Mme Tiercy rebondit en disant qu'elle apprenait à des enfants de 3 ans dont elle s'occupait, au jardin d'enfants, que la justice n'existe pas.

M. Favarger ajoute que la justice n'existe peut-être pas dans les critères que la commune va appliquer mais elle essaie de s'en approcher.

M. Karr serait intéressé à ce que la commission Affaires sociales traite de « la proposition Singapour » !

8) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

8.1 Motion déposée par le groupe socialiste concernant une liaison directe à la gare par tram.

Le président passe la parole au groupe Socialiste pour en donner lecture.

Mme Sobanek donne lecture de la motion :

Nouvelle liaison directe vers la gare de Cornavin »

Vu la modification du réseau des Transports Publics Genevois (TPG) du 11 décembre 2011 ayant entraîné la suppression des lignes 13 et 16 qui permettaient aux habitants des communes traversées par la ligne 12, dont les Trois-Chêne, de se rendre directement à la gare Cornavin,

vu l'inefficience des transbordements opérés aux interfaces,

vu la large inefficience des aménagements et de l'organisation des interfaces indispensables au concept de transport mis en place en 2011,

vu les grandes difficultés pour des personnes limitées dans leur mobilité à opérer ces transbordements,

vu que toutes les études sur la mobilité ont prouvé une perte d'efficience et d'incitation lors d'un transbordement,

vu qu'un bon nombre d'usagers (notamment ceux venant de villages plus éloignés comme Choulex ou n'habitant pas dans la proximité immédiate des lignes des trams) doivent opérer trois transbordements pour arriver à leur place de travail,

vu que l'incitation pour les usagers se déplaçant habituellement en véhicule privé, à utiliser d'avantage les transports publics est gravement préterisée par la situation,

vu que l'aménagement de la ligne de bus 61 n'apporte rien de nouveau à la situation du transbordement,

vu les nombreuses plaintes des communiers quant aux transbordements,